Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_005-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_005

Objet : Administration Générale - Convention annuelle de financement dans le cadre du PLS – Année 2026

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Le Pacte des Solidarités prend la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la pauvreté. Cet engagement renouvelé de l'État se concrétise en 4 axes déclinés aux niveaux national et local :

- L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté ;
- La sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail ;
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ;
- La construction du volet solidaire de la transition écologique.

Le Pacte des Solidarités se décline localement avec des contrats et pactes locaux signés avec les collectivités.
Une convention de partenariat 2024/2027 est intervenue en juillet 2024 entre l'Etat, la CAF, la MSA et les 3 EPCI territorialement concernés (Pays des Vans en Cévennes, Beaume Drobie et Gorges de l'Ardèche).

Chaque année, un avenant à la convention doit intervenir afin de préciser les actions mises en œuvre et les financements correspondants.

Au titre de l'année 2026, il est alloué à la Communauté de communes une subvention maximale de 58 750 €.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_005-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Président à signer l'avenant 2026 de la convention de partenariat 2024/2027 relative au Pacte des solidarités prévoyant une subvention maximale de **58 750 €** de l'Etat.

Le Président

Luc PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE * 07150 VALLON PONT D'ARC *

Le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO